

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MARS 2022**

Sont présents :

Alain ABSCHIEDT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET, Nicole FERRY  
Frédéric LATRAYE, Dominique BREGNARD, Jean-Luc DUVAL,  
Joël MAIRE, Jean FELTER, Yoann GOLLER,

Est excusé : Sébastien BARTH ayant donné pouvoir à Frédéric LATRAYE

Est nommée secrétaire : Chantal DILLET



- **ORDRE DU JOUR**

**Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2021**

Après s'être fait présenter le compte administratif normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 du receveur, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen :

	Dépenses	Recettes	Réalisations 2021
Section de fonctionnement	160 340,23 €	185 927,05 €	25 586,82 €
Section d'investissement	198 104,51 €	162 578,32 €	- 35 526,19 €

**Budget primitif 2022**

Après avoir examiné les dépenses et les recettes prévues pour l'année 2022 le conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 2022 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	288 966,81 €	288 966,81 €
Section d'investissement	234 082,87 €	234 082,87 €

**Taux des taxes locales 2022**

Depuis de nombreuses années la fiscalité de la commune n'a pas été augmentée. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales 2022 (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti).

Taxe foncière (bâti)	47,02 %
Taxe foncière (non bâti)	32,15 %

**Participations communales 2022**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les participations communales 2022 :

- Commission syndicale Biens Indivis Vicherey-Pleuvezain	7 000,00 €
- Sivom de la haute vallée de l'Aroffe	28 395,49 €
- Sivom de la vallée de l'Aroffe	7 206 €
- SMIC des vosges	160 €

**Subvention aux associations**

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de verser en 2022 une subvention aux associations ayant transmis leur rapport d'activités et financier 2021.

**Règlement budgétaire et financier 2022**

La commune est passée depuis le 01/01/2022 en comptabilité M57, dans celle-ci il y a lieu de voter un règlement budgétaire et financier, le conseil accepte celui-ci.

**Programme d'actions 2022**

Le maire a informé le conseil du programme d'actions ONF pour l'année 2022 et accepte celui-ci.

**Subventions aménagement paysager maison bourahla**

Le conseil donne son accord au maire pour demander des subventions au département, à la région et à l'état (DETR) pour la démolition et l'aménagement d'un espace arboré à la place des ruines actuelles.

**Aides habitat EPCI 2022**

Le conseil municipal accepte de reconduire le programme d'aides à l'habitat selon les conditions énoncées par la communauté de communes à savoir : 10 % communauté de communes

10 % commune

Pour les façades et les toitures : 600 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 600 € par la Commune, plafonnés à 6000 €

Pour l'isolation et la vacance des immeubles dégradés : 500 € peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 500 € par la Commune, plafonnés à 5000 €

Pour le maintien à domicile.

500 € peuvent être octroyé pour les travaux lourds.

Pour les menuiseries extérieures

50 € par équipement peuvent être octroyé par la Communauté de communes et 50 € par équipement par la Commune, plafonnés à 500 €

*Les imprimés sont disponibles à la mairie.*

**Adhésion à la mission mutualisée RGPD protection des données au centre de gestion de Meurthe et Moselle**

Pour rappel, le règlement européen n° 2016/679 dit RGPD est entré en vigueur le 25/05/2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, il est apparu que le centre gestion de Meurthe et Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités. Depuis 2018, nous adhérons à la mission mutualisée avec le centre de gestion, qui nous met à disposition son délégué à la protection des données pour un montant annuel de 30 €. Le conseil accepte de renouveler cette adhésion pour 2 ans.

**Nouvelle adhésion au SMIC88**

Le conseil municipal se prononce pour l'adhésion du SIVS des Hauts de Salm (canton de Senones), du SIVS de la Vallée de ROCHE-HARCHECHAMP et de la commune de LESSEUX au Syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges.

**Renouvellement convention SIVOM de la vallée de l'Aroffe employé communal**

Le conseil renouvelle la convention avec le SIVOM de la Vallée de l'Aroffe pour l'employé communal d'une durée hebdomadaire de 11 heures pour une durée de 9 ans.

***Pour rappel, les affouages de 2020-2021 doivent être finis pour le 1<sup>er</sup> mai 2022 et s'ils ne sont pas réalisés les droits seront perdus.***

Bienvenue à :

Achille, né le 21 décembre 2021, au foyer de Mr et Mme DUVAUCHELLE

Félicitations aux parents.